

LIEGE INNOVATION

Il vaut mieux la voie de l'apaisement que le procès

Deux avocates ont créé le premier espace de médiation

Emmanuelle Uhoda et Caroline Muraille sont avocates au barreau de Liège. Elles plaident toutes deux avec succès et reconnaissance incontestés depuis 11 et 15 ans. Mais elles en retirent une conclusion: la plus belle manière d'exercer leur métier serait de le faire par la voie de l'apaisement. De cette évidence est né EquiLogue, le premier espace liégeois de médiation.

Pour comprendre la philosophie de l'idée, on pourrait déjà s'arrêter à ce mot "EquiLogue": contraction des mots équité et dialogue. Deux mots essentiels aux yeux de ces deux jeunes femmes. Car d'avoir fréquenté les cours et tribunaux depuis tant d'années, elles en sont parvenues à un constat, triste mais réaliste: "L'intervention d'un avocat, via une procédure judiciaire, ne fait que rajouter de l'huile sur le feu" estime Emmanuelle Uhoda. Et tout jugement est forcément frustrant, pour l'une des deux parties. "La justice de l'un n'est pas celle de l'autre. En faisant ce métier, nous nous sommes rendu compte qu'après une action judiciaire, les relations étaient à jamais envenimées. Rien que le fait de recevoir une citation est déjà une agression". Et avec le temps s'est rajouté un autre constat: celui que la justice n'est pas une science exacte.

Il se base aussi sur un pilier: celui de la communication. "Car c'est de ce manque de dialogue que naissent la plupart des conflits" nous disent-elles.

Dès lors, la première étape du processus va être celle de la compréhension: "On essaie de comprendre leur problème, de voir pourquoi ils en sont arrivés là. Mais le but est de les amener à émettre eux-mêmes leur solution". Parce qu'une solution qui se dégage de

"IL FAUT QUE LES DIFFÉRENTES PARTIES SOIENT VOLONTAIRES..."

cette médiation mutuelle a forcément un haut potentiel de réussite. Raison pour laquelle les deux femmes, lors de ces médiations, parlent peu. Mais elles écoutent beaucoup. C'est l'essence même du principe et ce qui fait qu'elles



Caroline Muraille et Emmanuelle Uhoda.

■ TH. VAN

L'ÉCOUTE DES AUTRES

Ce fut une motivation supplémentaire pour créer ce qui n'existait pas encore chez nous: un espace de médiation.

La médiation pénale, la médiation judiciaire, on connaît. Alors



■ TH. VAN ASS

"NOTRE PLUS GRANDE JOIE? VOIR REPARTIR LES GENS APAISÉS"

E. Uhoda et C. Muraille
MEDIATRICES AGRÉÉES

en quoi celle-ci est-elle différente? "*C'est une alternative avant l'action judiciaire*" nous expliquent Emmanuelle Uhoda et Caroline Muraille.

Mais cette médiation peut se superposer à une action judiciaire, ou la remplacer si une solution se dégage.

Ceci dit, choisir cette alternative suppose une première condition: "*Il faut que les différentes parties soient volontaires*". Le processus se déroule en plusieurs phases, et peut être interrompu à tout mo-

réussissent. Là ou d'autres échouent: l'écoute, la compréhension des gens, de leurs attentes. Ce qui donne forcément des rencontres à forte densité émotionnelle: la boîte de Kleenex n'est jamais très loin de la "table des négociations".

Un autre de leurs atouts est justement leur bagage d'avocates, qui permet d'éclairer le justiciable sur les avantages et les aléas d'une action judiciaire.

Cette médiation peut avoir une durée variable: soit une solution se dégage dès la première séance, soit il en faudra plusieurs. Mais elle aboutira à un document qui a une valeur officielle. Reste la question du prix: de 80 à 180€, en fonction de la nature du dossier, et à diviser par le nombre de parties.

Mais leur plus belle récompense, leur plus grand bonheur: "*Voir partir les gens apaisés*". Et à les écouter, on se demande d'ailleurs pourquoi cela n'existe pas depuis plus longtemps chez nous.

Car cela fonctionne très bien dans d'autres grandes villes du monde, dont Bruxelles. La preuve que cela répond à un besoin d'une société de plus en plus gangrenée par les conflits. «

DOMINIQUE LEMAIRE

À NOTER EquiLogue, place Emile Dupont, 8, à 4000 Liège.
04/221.21.97.

www.equilogue.be

"La meilleure manière d'exercer ce métier"

■ Caroline et Emmanuelle ne se sont pas autoproclamées médiatrices du jour au lendemain. Durant plusieurs mois, elles ont suivi une formation portant sur une centaine d'heures au total, et qui nécessite aussi un suivi.

Cette formation leur a permis d'obtenir une agrégation qui a son importance car le document qui résultera de leur médiation peut être homologué par un tribunal. Et a priori, toutes sortes de conflits peuvent leur être soumis, al-

lant du conflit commercial au conflit familial: divorce, partage des enfants, etc. Il y a sans doute des conflits ingérables par cette voie, mais en trois mois, elles n'y ont pas encore été confrontées. Elles sont tout aussi unanimes sur un autre point: "On n'imaginait pas partir dans cette voie-là au départ de notre carrière. Mais au fur et à mesure, cela nous est apparu comme la meilleure solution pour exercer notre profession". ■ D.L.